

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif 1^{re} classe devant être pourvu au choix

NOR : *SJSH0840356V*

Un poste d'adjoint administratif hospitalier de 1^{re} classe à pourvoir au choix, en application du 2 de l'article 13 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, est vacant au centre hospitalier de Tulle (Corrèze).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs de 2^e classe ayant atteint le 5^e échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.

Les candidatures doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au directeur du centre hospitalier de Tulle, place Maschat, BP 160, 19012 Tulle Cedex, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.